



**INSCRIPTION A LA BROCANTE DE FERICY**  
**DIMANCHE 18 MAI 2025 (À retourner en mairie avec le règlement)**

**Habitant de Féricy : 1 mètre gratuit puis 5 € le mètre supplémentaire - 2 m minimum**

NOM.....Prénom.....  
Adresse.....77133 FERICY - Tel .....  
Nombre de mètre linéaire (véhicule non autorisé) : .....ml - Montant à régler.....€  
Carte d'identité n°.....délivrée le .....par .....  
Desirerais avoir mon stand au n° ..... de la rue de Ferland, **en accord avec le propriétaire.**

**Association Féricienne : 5 mètres gratuit puis 5 € le mètre supplémentaire**

Nom de l'association : .....  
Siège social : .....  
Représentant : .....  
Nombre de mètre linéaire (véhicule non autorisé) : .....ml - Montant à régler.....€

**Habitant d'une autre commune : 5 € le mètre linéaire - 2 m minimum**

NOM .....Prénom .....  
Adresse .....  
CP et Ville.....  
Tel .....  
Nombre de mètre linéaire (véhicule non autorisé) : .....ml - Montant à régler.....€  
Carte d'identité n°.....délivrée le .....par .....

**Date limite de réservation : mardi 13 mai 2025**

**ATTENTION**

**Il est impératif de vous présenter à l'accueil (entrée brocante devant école) pour vous faire enregistrer même si vous avez déjà réglé et même si vous êtes installés devant votre domicile**

Nous vous rappelons que la circulation sera interdite de 6 heures à 19 heures le dimanche 18 mai 2025 sur la partie de la rue de Ferland située entre l'École et la rue de la Fontaine.

La zone de déballage est comprise entre le 1 rue de Ferland et l'entrée de la rue Henri Mouton.

**Professionnels et alimentaires interdits.**

Un itinéraire d'installation des exposants sera fléché pour un passage obligatoire au contrôle situé devant l'École.

**Nous demandons aux habitants riverains de cette portion de la rue de Ferland de prendre leurs dispositions en conséquence s'ils doivent utiliser leur véhicule ce dimanche.** Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

L'installation des exposants ne se fait pas avant 6 heures et se terminera à 8h précise. Véhicules non autorisés sur le vide-greniers, par mesure de sécurité.

**En cas d'intempéries ou de désistement, l'exposant ne pourra pas prétendre au remboursement du prix de son emplacement.**